

OPTION JEUNES

Dispositif prestataire s'inscrivant dans le respect du parcours de soins exprimés en % sur la base des remboursements du régime général de la Sécurité sociale	Remboursements Sécurité sociale	Prestations Mocen
		Complément mutuelle sur la base du tarif de convention Option Jeunes - de 30 ans
MALADIE		
HONORAIRES MEDICAUX		
Conventionnés	70 %	30 %
Non conventionnés	70 %	30 %
AUXILIAIRES MEDICAUX		
Soins infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.	60 %	40 %
FRAIS ANNEXES		
Transport	65 %	35 %
Indemnité de déplacement, majoration nuit et dimanche	60 ou 70 %	40 ou 30 %
PHARMACIE		
ELECTRO-RADIOLOGIE (imagerie médicale ADI)	70 %	30 %
ANALYSES LABORATOIRES	60 %	40 %
CHIRURGIE : actes techniques médicaux - actes de chirurgie	70 %	30 %
OSTEOPATHIE sur présentation de la facture acquittée portant la mention d'un praticien inscrit dans une association professionnelle reconnue	-	20 € / année civile
HOSPITALISATION		
FRAIS DE SEJOUR		
médecine, chirurgie, psychiatrie, maison de repos	80 %	20 %
FORFAIT JOURNALIER par jour (1)	-	18 € *
FRAIS DE MATERNITE		
Forfait naissance - adoption (versement conditionné à l'adhésion mutualiste de l'enfant qui doit être inscrit le 1 ^{er} jour du mois de sa naissance ou son adoption au plus tard)	-	300 €
DENTAIRE		
SOINS		
	70 %	30 %
PROTHESES (sur présentation des justificatifs)		
Acceptées par la Sécurité sociale	70 %	30 %
IMPLANT DENTAIRE non pris en charge par la Sécurité sociale (sur présentation de la facture)	-	Forfait de 100 € / année civile
ORTHODONTIE (sur présentation de la facture)		
Acceptée par la Sécurité sociale	70 %	30 %
Acceptée par la Sécurité sociale	100 %	-
OPTIQUE		
LUNETTES (VERRES ET MONTURE)		
Acceptées par la Sécurité sociale, dans la limite d'un forfait par année civile	65 %	35 % + Forfait 70 €
LENTILLES OU VERRES DE CONTACT		
Accepté(e)s par la Sécurité sociale, dans la limite d'un forfait par année civile	65 %	35 % + Forfait 70 €
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		
Refusée par la Sécurité sociale, dans la limite d'un forfait par œil et par année civile	-	Forfait 70 €
PRÉVENTION		
DENTAIRE		
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures	70 %	30 %
Détartrage annuel complet sus- et sous-gingival	70 %	30 %
BILAN DU LANGAGE oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit	60 %	40 %
DEPISTAGE DE L'HEPATITE B	60 %	40 %
DEPISTAGE DES TROUBLES DE L'AUDITION		
Audiométrie tonale ou vocale	60 %	40 %
Audiométrie tonale avec tympanométrie	60 %	40 %
Audiométrie vocale dans le bruit	60 %	40 %
Audiométrie tonale et vocale	60 %	40 %
Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie	60 %	40 %
VACCINS		
Diphtérie, tétanos et poliomyélite	65 %	35 %
Coqueluche	65 %	35 %
Hépatite B	65 %	35 %
BCG	65 %	35 %
Rubéole	65 %	35 %
Haemophilus influenza B	65 %	35 %
Infections invasives à pneumocoques	65 %	35 %
Anti grippal (vaccin et acte médical)	-	100 %
OSTEODENSITOMETRIE acceptée par la Sécurité sociale		
Forfait par examen, incluant le ticket modérateur sur présentation de la facture acquittée	70 %	30 %
FORFAIT ANTI-TABAC (2)	50 € / année civile	50 €
FORFAIT ANNUEL CONTRACEPTION (3)	-	15 €
HYGIENE ALIMENTAIRE consultation non prise en charge par la Sécurité sociale		
Forfait par année civile, sur présentation de la facture acquittée d'un diététicien (4)	-	25 €
HYGIENE ALIMENTAIRE consultation non prise en charge par la sécurité sociale		
Forfait supplémentaire par année civile pour les adhérents de moins de 20 ans, sur présentation de la facture acquittée d'un diététicien (4)	-	25 €

* 13,50 € / jour pour la psychiatrie.

(1) dans la limite, par année civile de : 30 jours. Quelle que soit la nature du forfait. (2) remboursement par année civile dans la limite des dépenses engagées. En cas de non intervention de la Sécurité sociale, production de la prescription médicale d'un substitut nicotinique et de la facture acquittée. (3) sur présentation de la prescription médicale d'une pilule contraceptive non remboursée par la Sécurité sociale et de la facture acquittée. (4) forfait par année civile sur présentation de la facture acquittée portant mention d'un praticien inscrit dans une association professionnelle reconnue.